



Québec, le 13 janvier 2020

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

Élection 2020 des Présidents régionaux de la FQSA

Madame, Monsieur,

Cher (ère) membre,

Au nom du président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), M. Pierre Manseau, je vous invite à participer à l'appel de candidatures pour des postes de présidents régionaux de la FQSA.

Les mises en candidature pour ces postes doivent être remises au secrétaire de la Fédération, par courriel au secretariat@fqsa.ca ou par la poste à l'attention de M. Frédéric Raymond, au 3137, rue Laberge, Québec (QC), G1X 4B5, au moins un (1) mois avant la tenue de la rencontre du comité régional, et être soutenues par deux (2) membres en règle de la région. Si une seule mise en candidature est présentée pour un poste vacant, le candidat est automatiquement déclaré élu par le président d'élection.

Postes en élection – Présidents régionaux sortants

- Président Capitale-Nationale Marc-André Lussier (2017-2019)
- Président Centre du Québec Martin Lampron (2017-2019)
- Président Bas-Saint-Laurent Sébastien Lavoie (2017-2019)
- Président Côte-Nord Normand Bissonnette (2017-2019)

Toute personne désirant postuler pour un de ces postes doit faire parvenir son formulaire de mise en candidature **au plus tard le 25 janvier 2020**, et être soutenue par deux (2) autres membres en règle de sa région.

Des formulaires de mise en candidature sont également disponibles sur demande au bureau de la FQSA, par courriel au secretariat@fqsa.ca, par téléphone au 418 847-9191 et sur le site Web.

En espérant compter sur votre participation, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Frédéric Raymond
Secrétaire de la FQSA

p.j. : Formulaire de mise en candidature



(Tirées des règlements généraux de la FQSA)

ANNEXE A

Noms des régions de la FQSA	Régions administratives du Québec
Gaspésie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent
Basse-Côte-Nord et Nord-du-Québec	Région de la Côte-Nord, mais à l'est de la rivière Moisie et Nord-du-Québec
Côte-Nord	Région de la Côte-Nord, mais à l'ouest de la rivière Moisie (incluant la rivière Moisie)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Québec	Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches
Centre-du-Québec	Mauricie, Lanaudière, Centre-du-Québec, Estrie
Montréal	Montréal, Laval, Laurentides, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Montérégie

ANNEXE B

POUVOIRS ET DEVOIRS DES PRÉSIDENTS RÉGIONAUX ET DES VICE-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX

Les présidents régionaux disposent des pouvoirs généraux qui leur sont dévolus en tant que membres du conseil d'administration. Ils représentent l'ensemble des acteurs liés à la conservation du saumon atlantique ainsi qu'à la pratique, l'organisation et la gestion de l'activité de pêche sportive.

Les présidents régionaux sont appelés à :

- a) être un « leader » et un rassembleur en recherchant l'opinion et les enjeux de l'ensemble des membres de sa région;
- b) supporter les membres en région pour régler les problématiques et les conflits;
- c) développer régionalement l'activité de pêche sportive;
- d) participer aux Tables Faune Régionales;
- e) aviser les membres du conseil d'administration de toute implication ou impact de décisions projetées sur les membres en région de la Fédération;
- f) mettre en place un comité représentant les membres de sa région qui se réunira minimalement deux (2) fois par année. Ce comité peut s'adjoindre le nombre de personne qu'il le désire;
- g) présider les assemblées régionales ainsi que les rencontres ad hoc;
- h) supporter le président et le conseil d'administration dans les décisions de l'organisation;
- i) promouvoir l'adhésion de membre à la FQSA en région;
- j) collaborer à la mise en application des orientations et des programmes de la Fédération.